

Directeur technique de spectacles vivants

RNCP5261 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	323p
Code(s) ROME	L1302, L1304
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	05/03/2012

Certificateur(s)

Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le directeur technique de spectacles vivants a une fonction d'étude, de planification, d'encadrement et de gestion des compétences de différents corps de métier. Cette fonction l'amène à concevoir et piloter un projet technique qui valorisera le projet artistique. Il participe avec le directeur et l'administrateur, à la définition de la politique de production et d'exploitation de l'entreprise, à sa traduction en moyens techniques et humains, ainsi qu'à la direction des différents services techniques nécessaires au montage et à l'exploitation d'un spectacle ainsi qu'à la maintenance des lieux et des ses équipements. Ses activités principales sont :

- 1- Concevoir les projets techniques et contribuer à la stratégie de développement du projet artistique.
- 2 - Structurer et piloter les projets techniques
- 3 - Assurer la responsabilité des équipements et du bâtiment
- 4 - Gérer le budget technique
- 5 - Gérer les moyens techniques et les lieux de spectacle.
- 6 - Encadrer les équipes techniques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences et capacités attestées : Culturelles et artistiques :

- traduire un projet artistique, le valoriser et accompagner son développement en tenant compte de l'environnement juridique, économique, social et professionnel

Techniques :

- évaluer la faisabilité, élaborer une réponse technique, élaborer un budget technique prévisionnel
- justifier les besoins, proposer des ajustements
- appliquer la réglementation et la prévention des risques dans la mise en oeuvre du projet
- établir une veille technologique et une veille formative

Organisationnelles :

- concevoir un cadre organisationnel, organiser le travail
- planifier, gérer le temps
- gérer les moyens techniques, humains et financiers
- définir les postes, les fonctions

Méthodologiques :

- anticiper, analyser, hiérarchiser, opérer des choix stratégiques

Relationnelles et comportementales :

- développer une hauteur de vue
- animer et motiver une équipe.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises relèvent de secteurs d'activités nombreux et sujets à des croisement complexes : - arts du spectacle différenciés (théâtre, opéra, cirque, danse, événementiel, parcs de loisirs, etc) ;

- domaine privé ou public ;
- lieux scéniques permanents ou tournées et événementiel (concerts, congrès etc)
- petites ou grandes entreprises, ce qui induit des organisations du travail et des spécialisations différentes, et éventuellement, des statuts différents pour les personnels employés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur technique de spectacles vivants

Deux situations de travail s'appliquent à la fonction de directeur technique de spectacles vivants :

- directeur technique d'un établissement fixe
- directeur technique de manifestations ponctuelles

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

9 personnes dont 80% extérieurs à l'organisme -2 directeurs techniques en activité

- 1 administrateur d'une entreprise de spectacle membre de la direction
- 1 artiste
- 1 ancien stagiaire de la formation
- 2 personnalités extérieures (représentants d'organisations professionnelles d'employeurs et de salariés)

- le(s 2) référent(s) de la formation (voix consultatives)

COMPOSITION DU JURY — VAE

7 membres, 70% extérieurs, égal nombre du collège salarié et du collège employeur

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 05/03/2012

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP15849

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.cfpts.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5261/>